



DESCRIPTIF DE SERVICE RECHARGES DATA ET PASS 7 JOURS

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Client

Désigne la personne morale titulaire du Contrat pour la Ligne conclu, pour ses besoins professionnels, avec le Prestataire.

Utilisateur

Désigne la personne physique utilisant le Service sous la responsabilité du Client, sans être le titulaire du Contrat et autorisée par le Gestionnaire à accéder au Service et à l'utiliser sous la responsabilité du Client.

Recharges ou Pass 7 jours

Désignent les recharges data ou les Pass décrits à l'article 3 visant respectivement à rétablir le débit d'un forfait data en débit réduit ou à débloquer les usages data.

Zones

Désignent les zones tarifaires (hors France métropolitaine) des communications depuis et vers l'international décrites dans la fiche tarifaire mobilité entreprises en vigueur. Les zones tarifaires des Recharges ou des Pass 7 jours correspondent à celles des forfaits avec lesquels elles sont compatibles.

ARTICLE 2. OBJET

Le présent descriptif de service a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit le service «Recharges ou Pass 7 jours» (ci-après le « Service ») au Client.

Le présent descriptif est rattaché aux Conditions Générales et aux Conditions Spécifiques du domaine mobile. .

En cochant ou en cliquant sur la case prévue à cet effet, le Client reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté toutes les dispositions qui figurent dans les présentes.

ARTICLE 3. DESCRIPTION DES RECHARGES ET DES PASS 7 JOURS

Le Service se compose de la fourniture d'une Recharge ou d'un Pass 7 jours qui consiste en un forfait de data dans la limite du volume et de la Zone définis.

Les Recharges et les Pass 7 jours sont accessibles sous réserve de disposer d'un Terminal mobile permettant l'usage de la data mobile et d'être titulaire d'une Ligne avec une offre data mobile auprès du Prestataire.

Le Client peut effectuer un maximum de quatre achats de Recharges ou de Pass 7 jours sur Facture Entreprise par mois civil et par Ligne.

Les Recharges data et les Pass 7 jours permettent un accès et des connexions data depuis les Zones indiquées à l'article 4 sous réserve :

- De se situer dans la zone de couverture du réseau Orange
- Que le Prestataire ait conclu un partenariat avec un opérateur dans le pays visité
- Dans la limite d'une utilisation raisonnable telle que définie dans la fiche tarifaire mobilité en vigueur après un débit réduit

3.1. Les Recharges data

Les Recharges data consistent en un forfait mensuel de data tel que décrit à l'article 4, s'ajoutant à un forfait comprenant de la data ou une option data. La Recharge data est valable pour le mois civil en cours à la date de la souscription. Elle expire le dernier jour du mois. La data non utilisée à la date d'expiration est perdue. Le report sur le mois suivant n'est pas possible.

Au-delà du volume data autorisé par la Recharge, le Client voit ses usages à nouveau en débit réduit jusqu'à la fin du mois civil, et est invité à souscrire à une nouvelle Recharge.

3.2. Les Pass 7 jours

Les Pass 7 jours consistent en un volume de data sous réserve de compatibilité avec le forfait détenu sur la Ligne et de ne pas avoir préalablement choisi le déblocage au compteur (hors forfait) pour le mois civil en cours.

Achat de Pass pro actif : Le Pass 7 jours peut être souscrit avant son départ à l'étranger dans la limite de 30 jours avant la date de début de validité du Pass 7 jours et uniquement sur les zones non comprises dans le forfait ou les options de la Ligne.

Achat de Pass réactif : L'achat des Pass 7 jours est possible soit après le blocage à 50 euros de hors forfait, soit après le dernier palier d'une option data ajustable, soit après l'atteinte du volume de data inclus dans le forfait sur une zone donnée.

Les Pass 7 jours sont compatibles avec un usage dans les Zones non comprises dans le forfait de la Ligne, c'est-à-dire les Zones pour lesquelles la data est facturée en hors forfait au compteur. Les Pass 7 jours ne sont pas disponibles pour la Zone réseaux maritimes et aériens.

Le Pass 7 jours est valable pour sept jours calendaires à compter de la date d'activation. Il expire à 23 :59 :59 le 7ème jour. La data non utilisée après sept jours est perdue.

Au-delà du volume data autorisé par le Pass 7 jours, l'Utilisateur voit ses usages à nouveau bloqués jusqu'à la fin du mois civil, et le Client est invité à souscrire à un nouveau Pass 7 jours.

Les Utilisateurs sont informés de manière automatique lorsqu'ils atteignent 80% puis 100% du volume de data du Pass 7 jours.

ARTICLE 4. TARIFS

4.1. Les Recharges data

Recharge (zone)	Volume	Tarif HT	Tarif TTC
UE	1 Go	8€	9,60€
	3 Go	13€	15,60€
	5 Go	18€	21,60€
Europe	1 Go	8€	9,60€
	3 Go	13€	15,60€
	5 Go	18€	21,60€
UE Suisse/Andorre USA/Canada	1 Go	8€	9,60€
	2Go	13€	15,60€
UE Suisse/Andorre USA/Canada Business	2 Go	27€	32,4€

4.2. Les Pass 7 jours

Pass (zone)	Volume	Tarif HT	Tarif TTC
UE (hors France)	1 Go	8€	9,60€
S/A	1 Go	8€	9,60€
USA/Canada	1 Go	8€	9,60€
	3 Go	20€	24€
Business	1 Go	18€	21,60€
	2 Go	27€	32,4€
Travel	300 Mo	32€	38,4€
	600 Mo	48€	57,6€
ROW	300 Mo	80€	96€
	500 Mo	120€	144€

Pour tout autre tarif, se référer la fiche tarifaire mobilité entreprises en vigueur.

ARTICLE 5. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE FACTURATION

Le Client peut effectuer ses achats de Recharges ou de Pass 7 jours sur le portail Business Lounge (application mobile et site web), en se connectant à l'Espace Client Entreprise (<https://espaceclient.orange-business.com>), en appelant le service client, ou grâce au raccourci #107# pour les Recharges et #106# pour les Pass 7 jours.

A la souscription, l'Utilisateur reçoit une notification par SMS l'informant de l'activation de la Recharge ou du Pass 7 jours.

Les Recharges et les Pass 7 jours sont facturés à l'acte, et ne font donc pas l'objet d'une redevance mensuelle d'abonnement.

Le paiement des Recharges et des Pass 7 jours peut s'effectuer :

- Par carte bancaire : lors du paiement par carte bancaire, le Client peut se rapprocher de sa banque émettrice de ladite carte de paiement s'il souhaite contester son ordre de paiement.
- Directement sur la facture de l'entreprise, lorsque le Client l'autorise.

Les informations fournies par le Client au moment de la souscription d'une Recharge ou d'un Pass 7 jours l'engagent et toute erreur dans le libellé ou dans les coordonnées du Client ne sauraient être de la responsabilité du Prestataire.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à faire un usage des Recharges et des Pass 7 jours

- En conformité avec les stipulations des présentes et/ou de toutes instructions spécifiques communiquées par le Prestataire et
- Dans le respect de toute législation ou réglementation applicable en France métropolitaine ou dans le pays dans lequel il se trouve.

Le Client, et l'Utilisateur sous la responsabilité du Client, s'engagent à utiliser les Recharges et les Pass 7 jours conformément à l'usage pour lequel ils ont été définis et commercialisés. Ils sont notamment informés que tout détournement d'usage est interdit tel que l'usage aux fins de voix sur IP, de réacheminement de communications ou de mise en relation et ce quels que soient les solutions techniques ou procédés employés. Dans une telle hypothèse, Le Prestataire se réserve le droit de suspendre puis de résilier le Contrat pour manquement. Le Client et l'Utilisateur sont informés que le piratage nuit à la création artistique.

ARTICLE 7. RESPONSABILITES

7.1. Responsabilités du Prestataire

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la fourniture des Recharges et des Pass 7 jours.

Le Prestataire ne saurait en aucun cas être tenu de réparer d'éventuels dommages indirects subis par l'Utilisateur et/ou le Client à l'occasion de l'utilisation des Recharges ou des Pass 7 jours. On entend notamment par dommages indirects : manque à gagner, perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, atteinte à l'image et perte de données.

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée, notamment, dans les cas suivants :

- En raison de la nature ou du contenu des messages ou informations acheminés ou hébergés grâce aux Recharges ou aux Pass 7 jours.

ARTICLE 8. ASSISTANCE

Le Client pourra bénéficier d'une assistance technique en contactant le Service Clients Orange :

- 706 dans plus de 130 destinations⁽¹⁾ ⁽²⁾
- Assistance internationale : 33 969 32 04 89⁽²⁾

- 1) Pour connaître la liste des destinations où les numéros courts sont disponibles : <http://www.orange-business.com/fr/assistance-mobile-voyager-etraner>
- 2) Facturés hors forfait au tarif au compteur ou décomptés de l'option voix Orange Travel dont bénéficie le client.